



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2022/79**

**Objet : Services techniques : Barème des prestations en personnel et matériel applicable à compter du 15/06/2022**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que la CCLPA a fait l'acquisition de nouveaux matériels, ou va faire l'acquisition, afin de réaliser des prestations de désherbage mécanique, pour palier à la nouvelle réglementation sur les produits phytosanitaires.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

- Tracteur + herse..... 20€ / Heure
- Porte outil + équipements..... 20€ / Heure
- Téléscopique ..... 20€ / Heure

Monsieur le Président propose également d'apporter une précision complémentaire concernant le taux horaire du personnel qualifié. Lorsque l'agent qualifié effectuera une simple maintenance sans outillage spécifique, le taux horaire à appliquer sera de 21€/heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau barème des prestations en personnel et matériel, comme joint en annexe,
- décide que ce barème sera applicable à compter du 15 juin 2022,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 juin 2022.



Le Président  
Thierry BARDOU